ANNEXE 1

SCHEMA GENERAL POUR LE CENTRE VILLAGE

(A CARACTERE INDICATIF)

Le réseau viaire est maillé avec un accès (voire 2 sur la parcelle communale) à partir de chaque tronçon de voie, libre de constructions.
Les lignes paysagères directrices données par les haies existantes sont perpendiculaires à la route. Positionnés en fonction des pentes, des fossés / noues de rétention pourraient rythmer l'aménagement du secteur en lien avec l'identité locale du paysage de la plaine du Sor.

<u>Pages ci-contre et suivantes – Schémas de principe :</u>

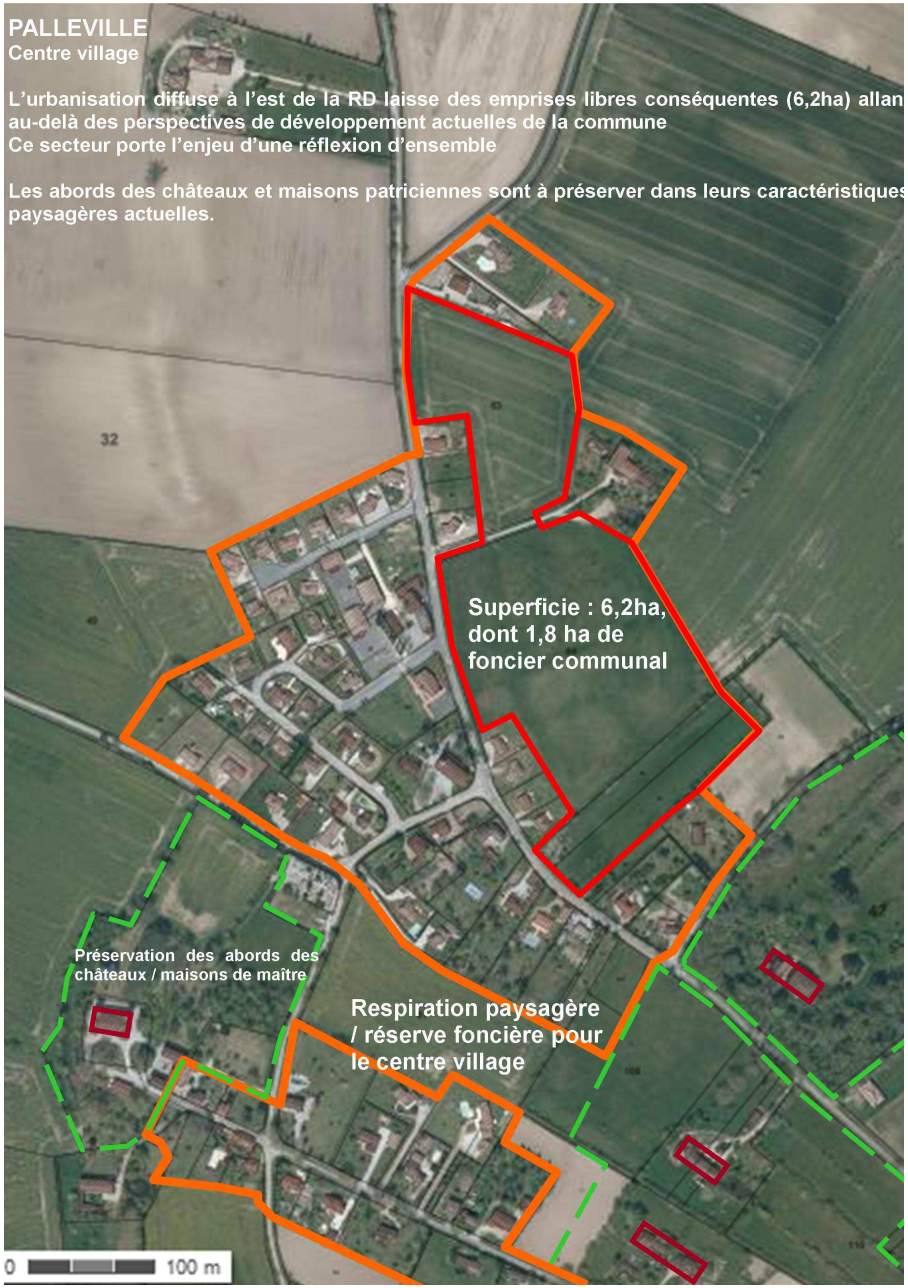

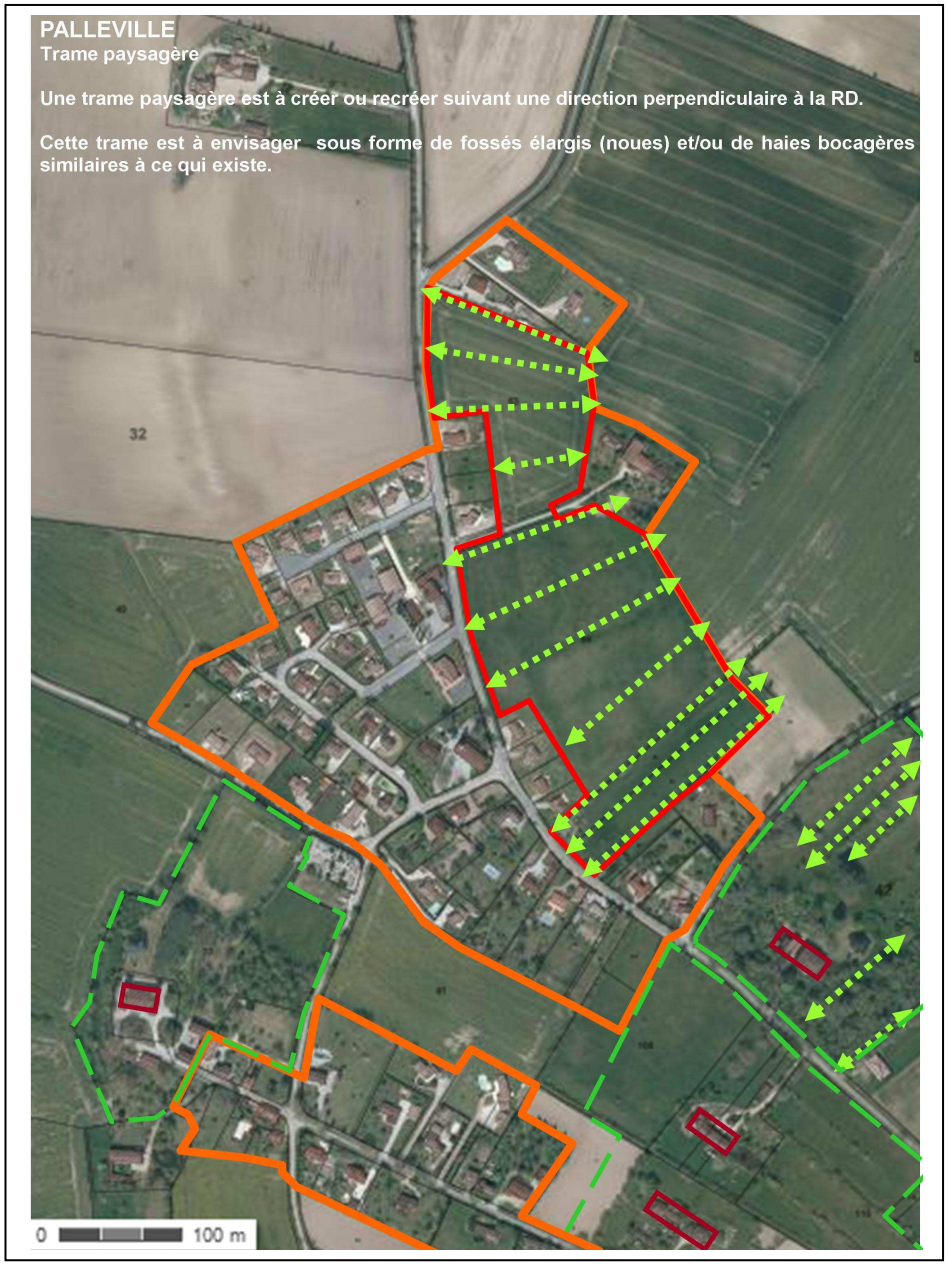
PALLEVILLE
Trame paysagère
Une trame paysagère est à créer ou recréer suivant une direction perpendiculaire à la RD.
Cette trame est à envisager sous forme de fossés élargis (noues) et/ou de haies bocagères similaires à ce qui existe.
32
0
100 m

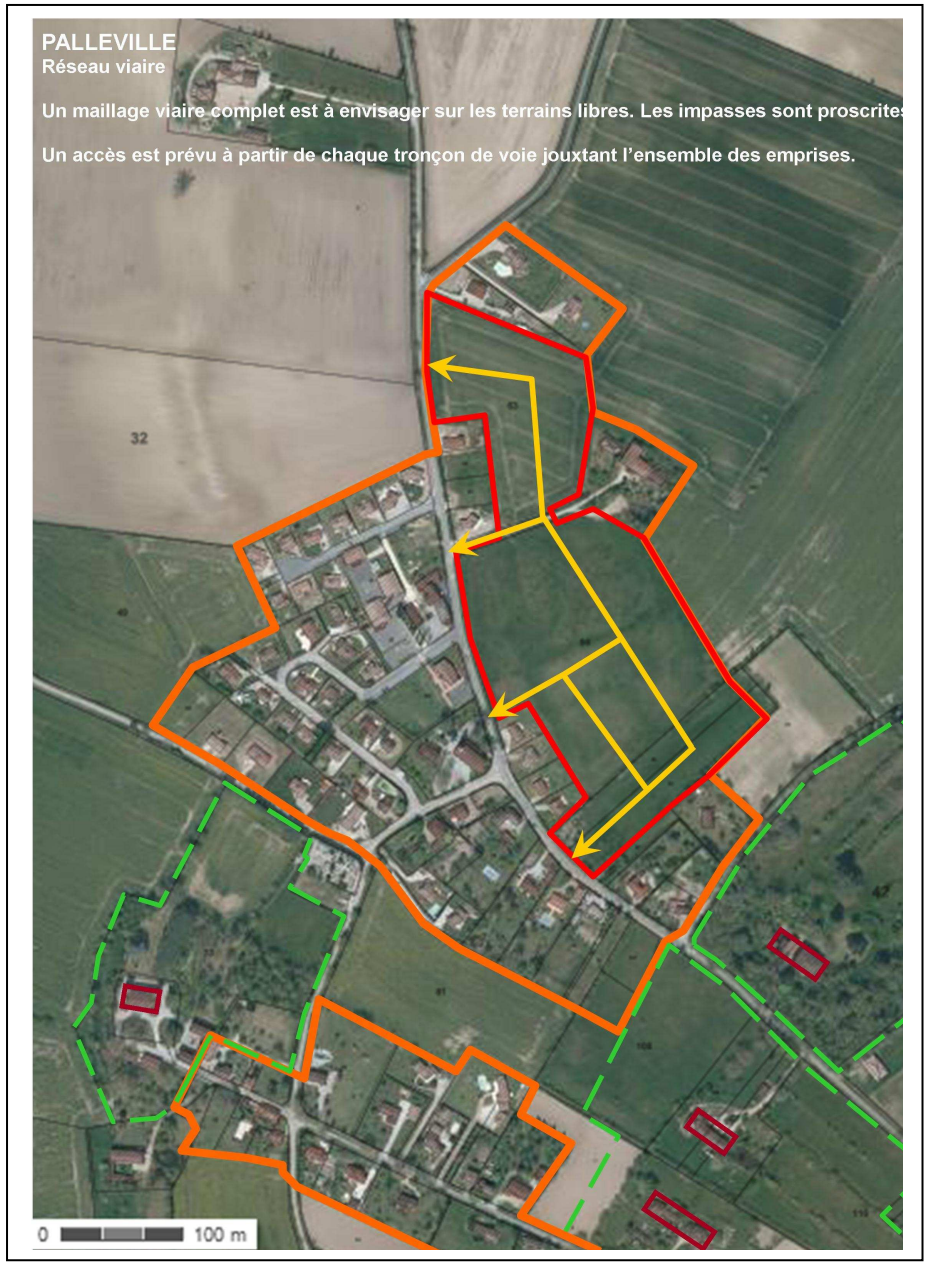
PALLEVILLE
Réseau viaire
Un maillage viaire complet est à envisager sur les terrains libres. Les impasses sont proscrites
Un accès est prévu à partir de chaque tronçon de voie jouxtant l'ensemble des emprises.
32
0
100 m

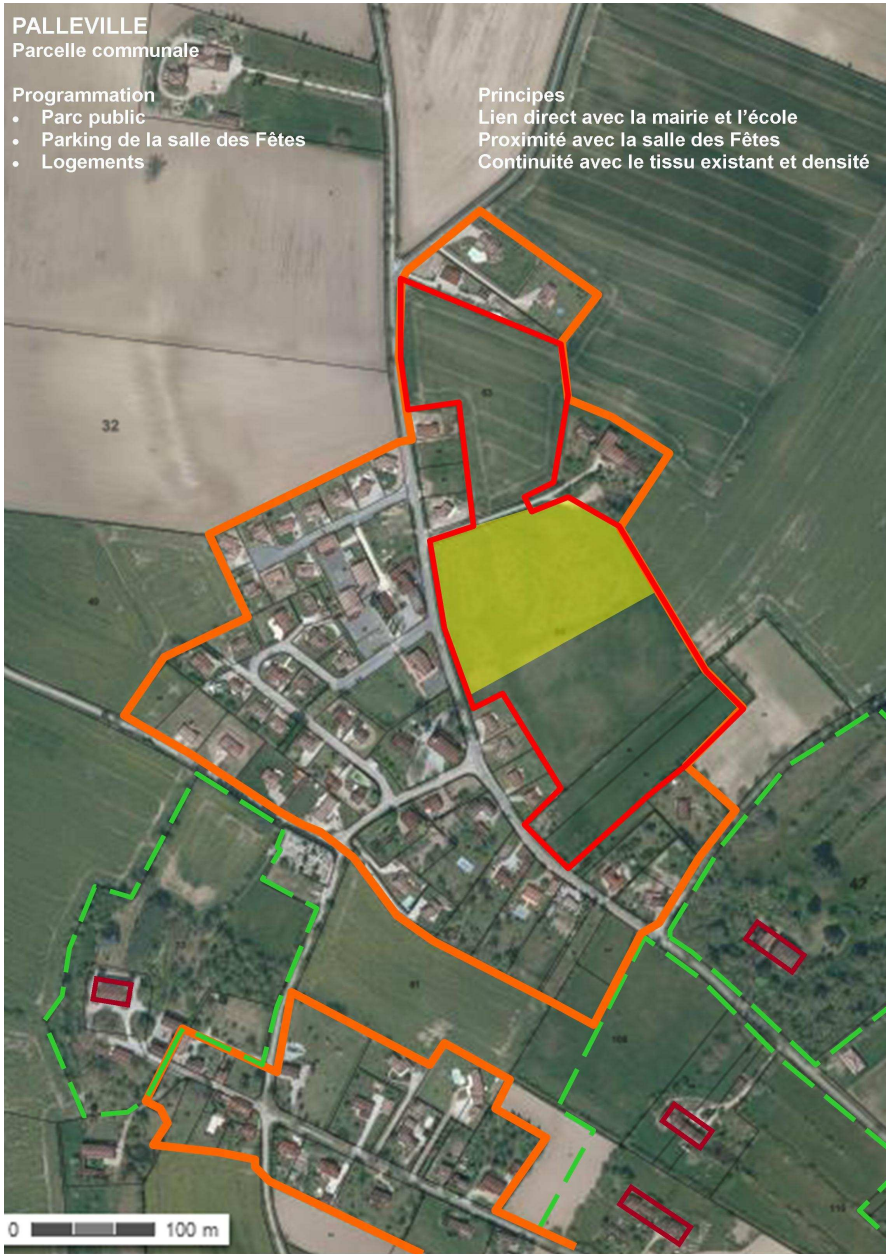
PALLEVILLE
Parcelle communale
Programmation
• Parc public
• Parking de la salle des Fêtes
• Logements
Principes
Lien direct avec la mairie et l'école
Proximité avec la salle des Fêtes
Continuité avec le tissu existant et densité
32
0
100 m

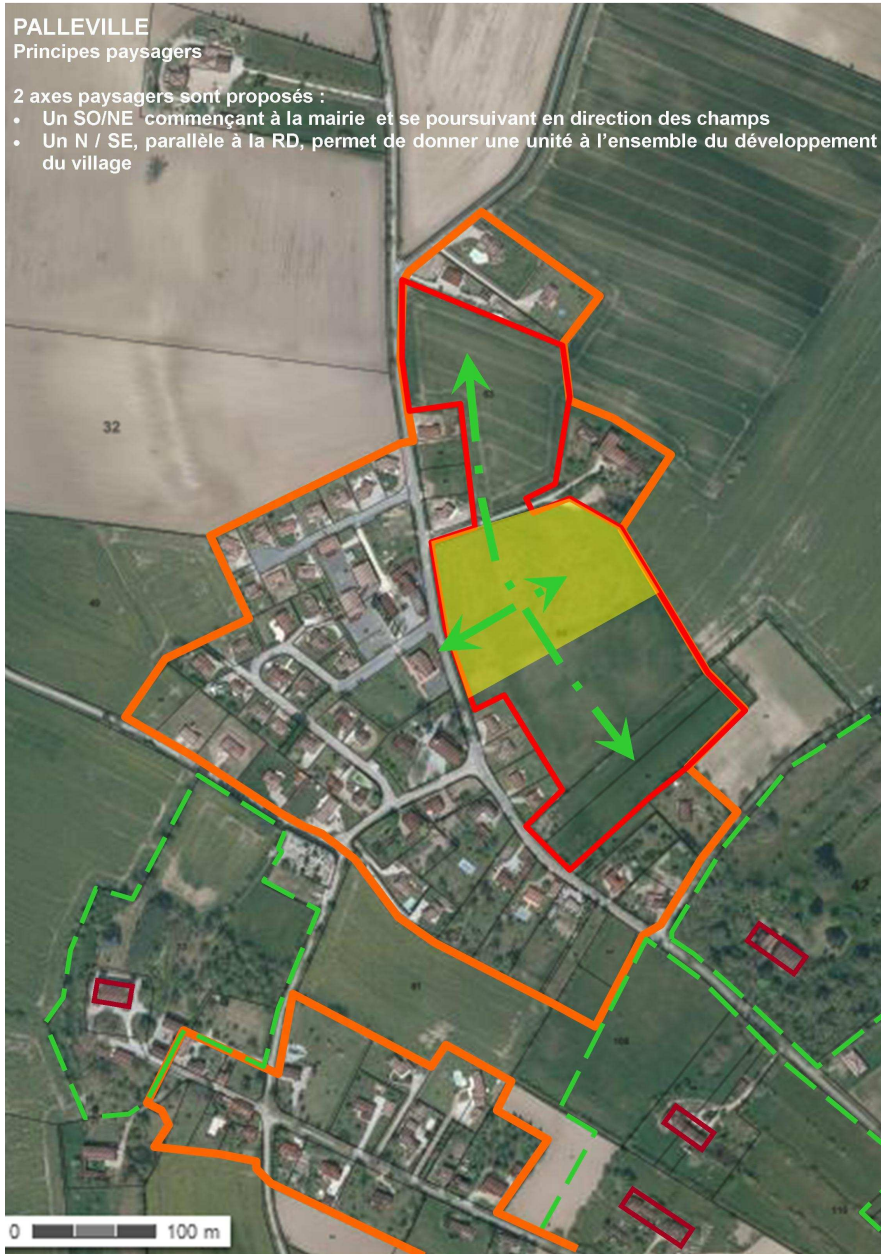
PALLEVILLE
Principes paysagers
2 axes paysagers sont proposés :
• Un SO/NE commençant à la mairie et se poursuivant en direction des champs
• Un N / SE, parallèle à la RD, permet de donner une unité à l'ensemble du développement du village
32
0
100 m

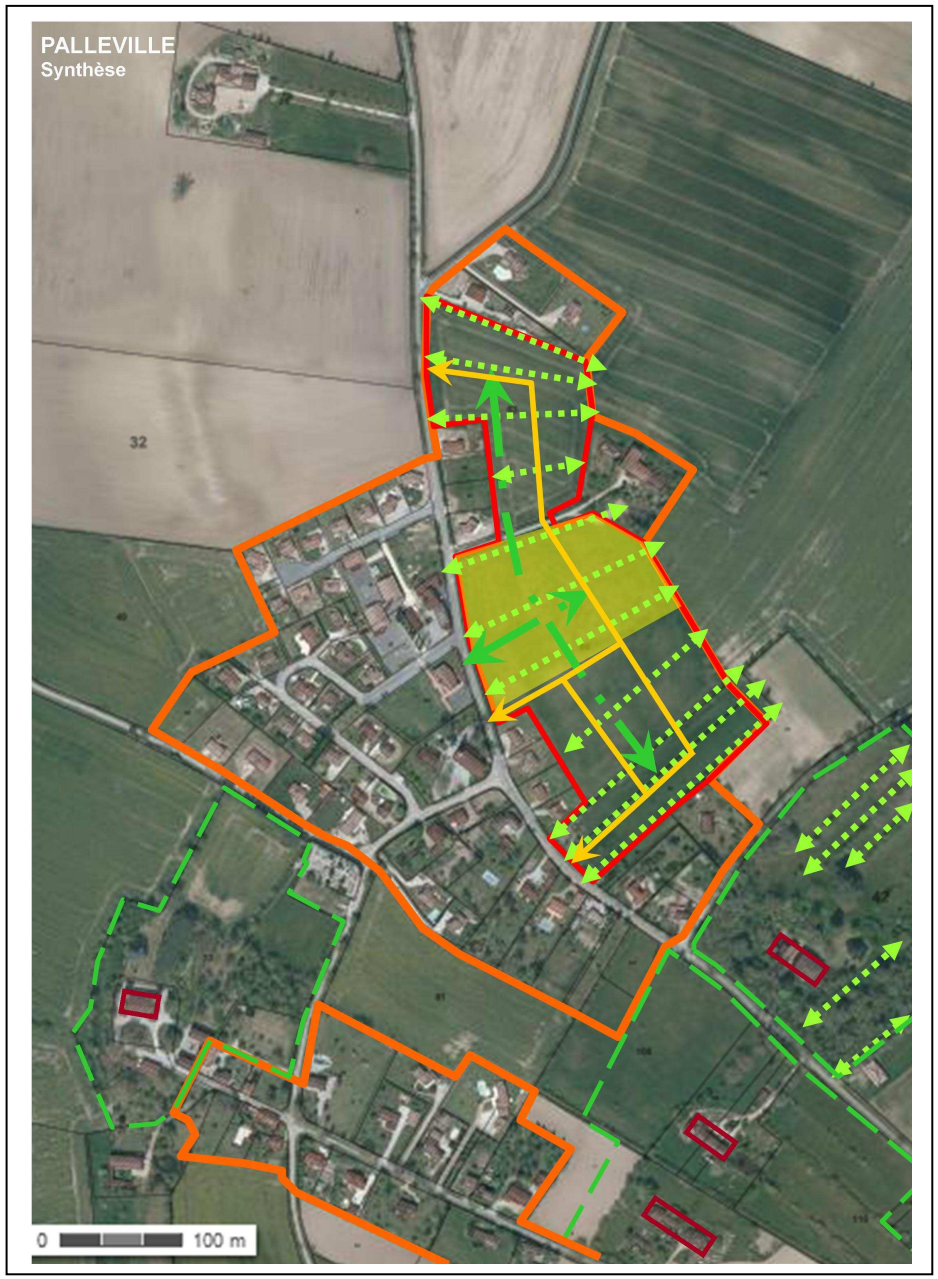

L'espace public est positionné directement face aux équipements communaux avec une largeur de contact aussi étendue que possible et se voit limitée, au nord, par le parking de la salle des Fêtes (en face de celle-ci), et, au sud, par des maisons de ville. Celles-ci donnent directement sur lui. Leurs parcelles sont petites. Ponctuellement, un petit immeuble collectif peut être construit.
La parcelle communale regroupe les terrains pour lesquels les surfaces prévues sont les plus réduites ; elle doit acquérir une valeur d'exemplarité pour l'ensemble des zones constructibles de la commune.

L'ambition d'espaces verts communs généreux est poursuivie à partir de l'espace public pour constituer un maillage valorisant pour les riverains en rupture avec le paysage habituel des lotissements pavillonnaires.

La collectivité a choisi de donner la priorité à une « boucle » au sud de l'ensemble du schéma dont la partie nord est située sur la parcelle communale.

Documents page suivante – Echelle 1/5000ème :

- Schéma d'aménagement
- Schéma d'aménagement avec secteurs en zone constructible

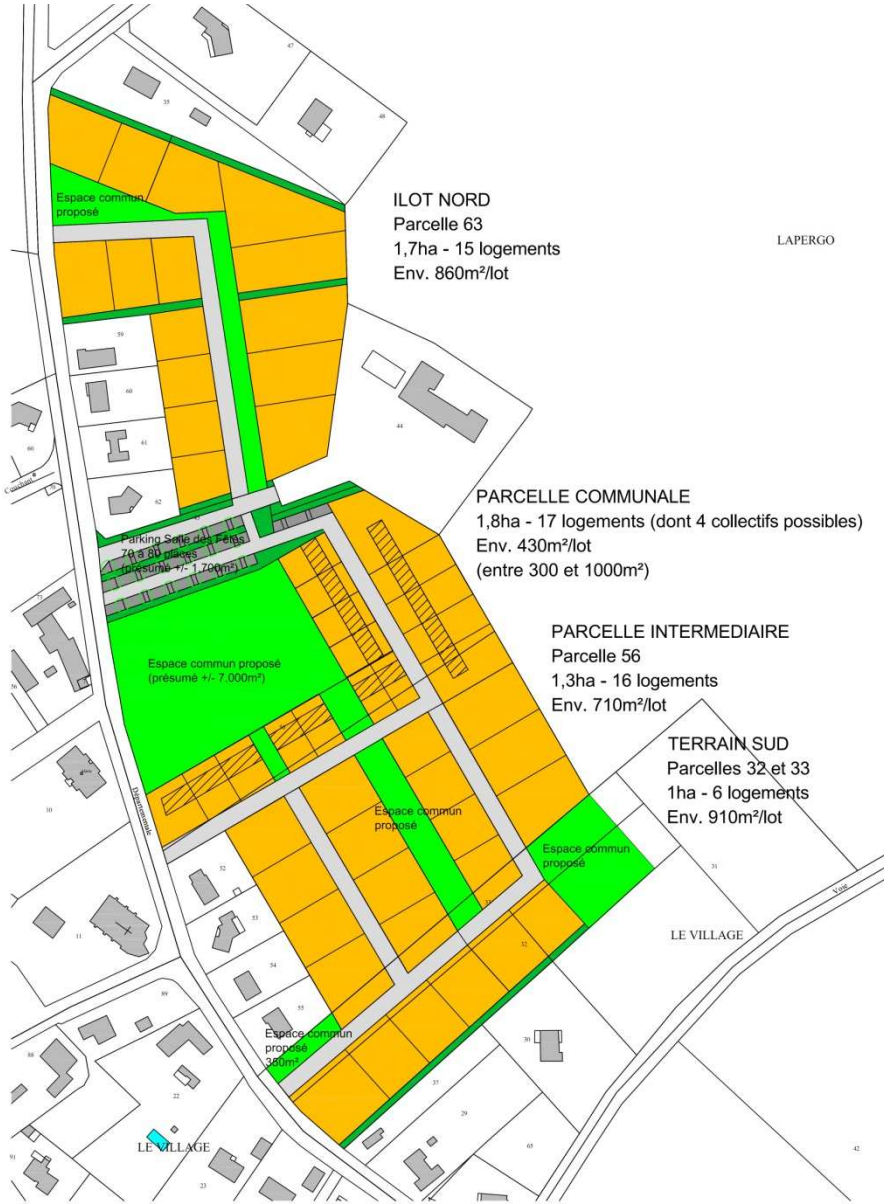
ILOT NORD
Parcelle 63
1,7ha - 15 logements
Env. 860m²/lot
LAPERGO
PARCELLE COMMUNALE
1,8ha - 17 logements (dont 4 collectifs possibles)
Env. 430m²/lot
(entre 300 et 1000m²)
PARCELLE INTERMEDIAIRE
Parcelle 56
1,3ha - 16 logements
Env. 710m²/lot
TERRAIN SUD
Parcelles 32 et 33
1ha - 6 logements
Env. 910m²/lot
Espace commun proposé
Parking Salle des Fêtes
70 à 80 places
(présumé +/- 1.700m²)
Espace commun proposé
(présumé +/- 7.000m²)
Espace commun proposé
Espace commun proposé
Espace commun proposé
350m²
LE VILLAGE
LE VILLAGE

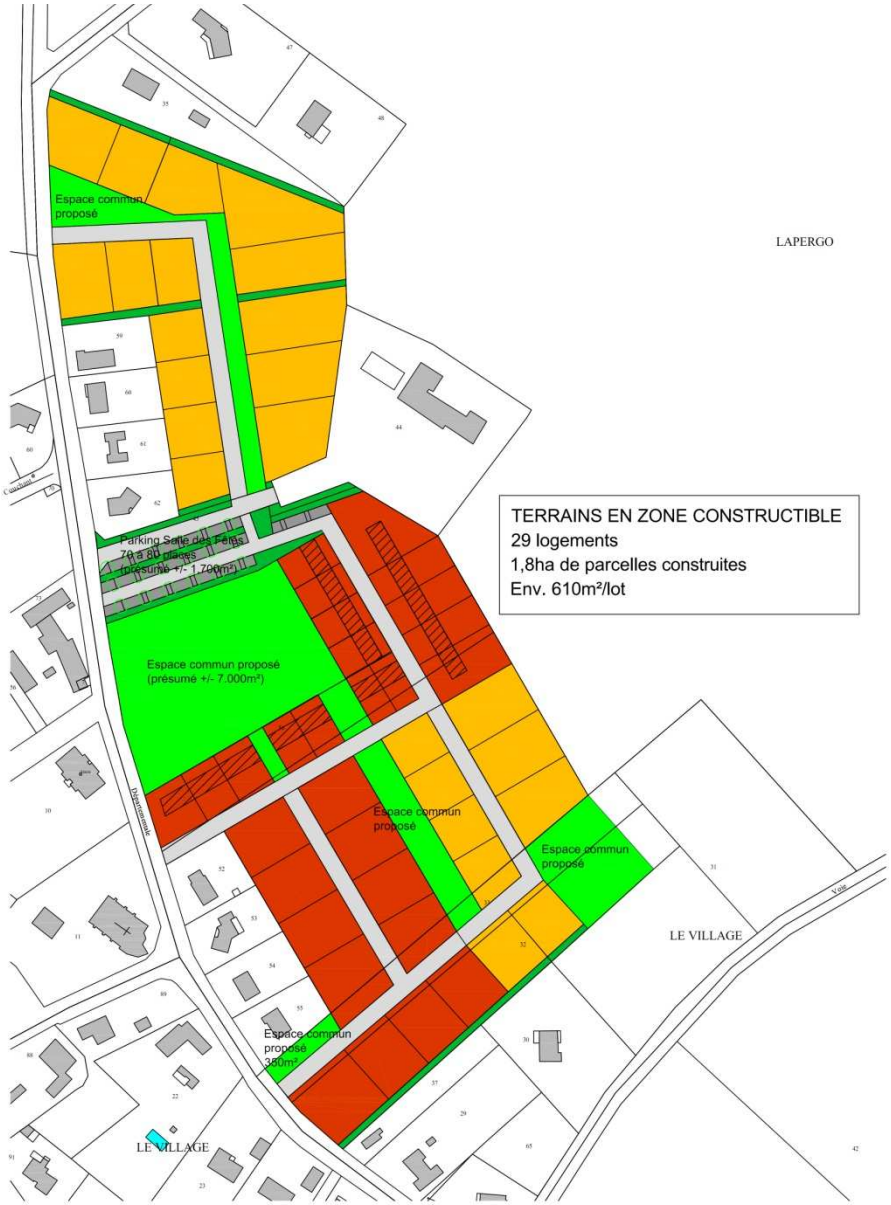
TERRAINS EN ZONE CONSTRUCTIBLE
29 logements
1,8ha de parcelles construites
Env. 610m²/lot
LAPERGO
Espace commun proposé
Parking Salle des Fêtes
70 à 80 places
(présumé +/- 1.700m²)
Espace commun proposé
(présumé +/- 7.000m²)
Espace commun proposé
Espace commun proposé
Espace commun proposé
350m²
LE VILLAGE
LE VILLAGE